



1-**Mois des opérations** Comme avec la banque, le relevé correspond aux opérations du mois précédent. Il est remis ou envoyé en début de mois aux environs du 7 (délai validation du service comptabilité).

2-**recettes** Vous trouverez dans cette colonne toutes les sommes entrées sur le compte dans le mois (exemple AAH, salaire, retraites, pensions invalidité, remboursements de soins ....)

3-**dépenses** Ce sont toutes les dépenses réglées dans le mois concerné qui sont dans cette colonne (exemple loyer, cotisations mutuelle, factures eau, téléphone...)

4-**libellés** indique la nature de la recette ou de la dépense (exemple AAH ou électricité ....)

5-**les provisions** ou prévision des dépenses à venir. Elles n'apparaissent pas sur tous les relevés. Elles concernent uniquement les personnes qui font avec leur mandataire « une tirelire virtuelle » pour épargner ou mettre de côté une somme d'argent liée à un projet couteux (vacances, frais dentaires, achat véhicule...)

6- **le solde de banque** C'est la somme d'argent qui est sur votre compte le jour de l'impression du relevé. Cette somme change tous les jours en fonction des factures payées et des rentrées d'argent. Elle ne tient pas compte des éventuelles provisions concernant vos projets ni des factures en attente ou impayées au jour de l'impression des comptes.

7-**les factures non réglées** Dépenses en attente de règlement par exemple parce qu'elles sont récentes et non encore validées, ou si le solde de compte n'est pas suffisant pour les payer.

8- **le solde disponible** Tout comme le solde de banque il changera tous les jours mais il est plus fiable car il tient compte des factures en attente de règlement et des provisions. C'est ce solde que l'on prend en compte car c'est le plus proche de votre réalité financière.

### **Attention :**

**L'argent de vie ne peut pas partir si le solde du compte est insuffisant.** Par exemple, mon solde de compte est de + 32.56 €, mon argent de vie est de 40 €, le virement ne sera pas honoré par la banque car le solde n'est pas suffisant.

Pensez à tenir compte des **délais de valeur des banques**. Lorsqu'un organisme fait un virement de prestation, il faut compter environ 2 jours pour que votre compte soit réellement crédité du montant viré. Par exemple la CAF effectue le virement de mon AAH le 07 du mois, mon solde de compte ne sera crédité du montant que le 09 du mois. Aussi pour reprendre l'exemple ci-dessus, mon argent de vie de 40 € ne partira pas le 07 même si la Caf a fait le virement ce jour-là mais bien le 09 car le solde de compte ne sera pas crédité avant les 2 jours de valeur.